

# Tangentielle Ouest

Numéro 3

Septembre 2015

Lettre d'information

A LA UNE

## LA TANGENTIELLE OUEST FRANCHIT UNE NOUVELLE ÉTAPE !

Le 8 juillet 2015, le Conseil du STIF a **approuvé l'Avant-Projet de la première phase du projet Tangentielle Ouest**, ainsi qu'une convention de financement d'un montant de **21.6 millions d'euros**, qui permettra de mener les études détaillées dites de Projet (PRO), dernière étape avant les travaux.

Cette décision est l'aboutissement des études techniques menées suite à la **déclaration d'utilité publique** de la phase 1, prononcée par le préfet des Yvelines, le 3 février 2014.

Ces études ont été menées sur la base des recommandations émises par la commission d'enquête en 2013 et ont fait l'objet **d'importants échanges avec les acteurs du territoire** (communes traversées, acteurs économiques, associatifs, etc.), afin d'adapter le projet aux caractéristiques de chaque secteur traversé.

## LA TANGENTIELLE OUEST, VOTRE FUTURE LIGNE DE SAINT-CYR À ACHÈRES

Portée par l'Etat, la Région Île-de-France, le Département des Yvelines, SNCF Mobilités, SNCF Réseau, la RATP et le STIF, la Tangentielle Ouest permettra de répondre aux besoins de déplacements au sein du Département des Yvelines, sans passer par Paris.

Le projet comprend **deux phases** : la première reliera l'actuelle Grande Ceinture Ouest à la gare Saint-Cyr RER au sud et à la gare de Saint-Germain RER au nord, la seconde se prolongera jusqu'à la gare d'Achères-Ville, au nord ouest.

### Etudes complémentaires sur la phase 2

Suite aux conclusions de l'enquête publique sur la phase 2, menée du 16 juin au 26 juillet 2014, les maîtres d'ouvrage du projet ont étudié la faisabilité d'une variante de tracé passant par la gare de Poissy. Au regard des conclusions de l'étude et en concertation avec les acteurs locaux, les porteurs du projet ont décidé de poursuivre les études sur la variante urbaine de Poissy. Ce tracé alternatif fera prochainement l'objet d'échanges avec le public, en vue d'une enquête publique complémentaire.

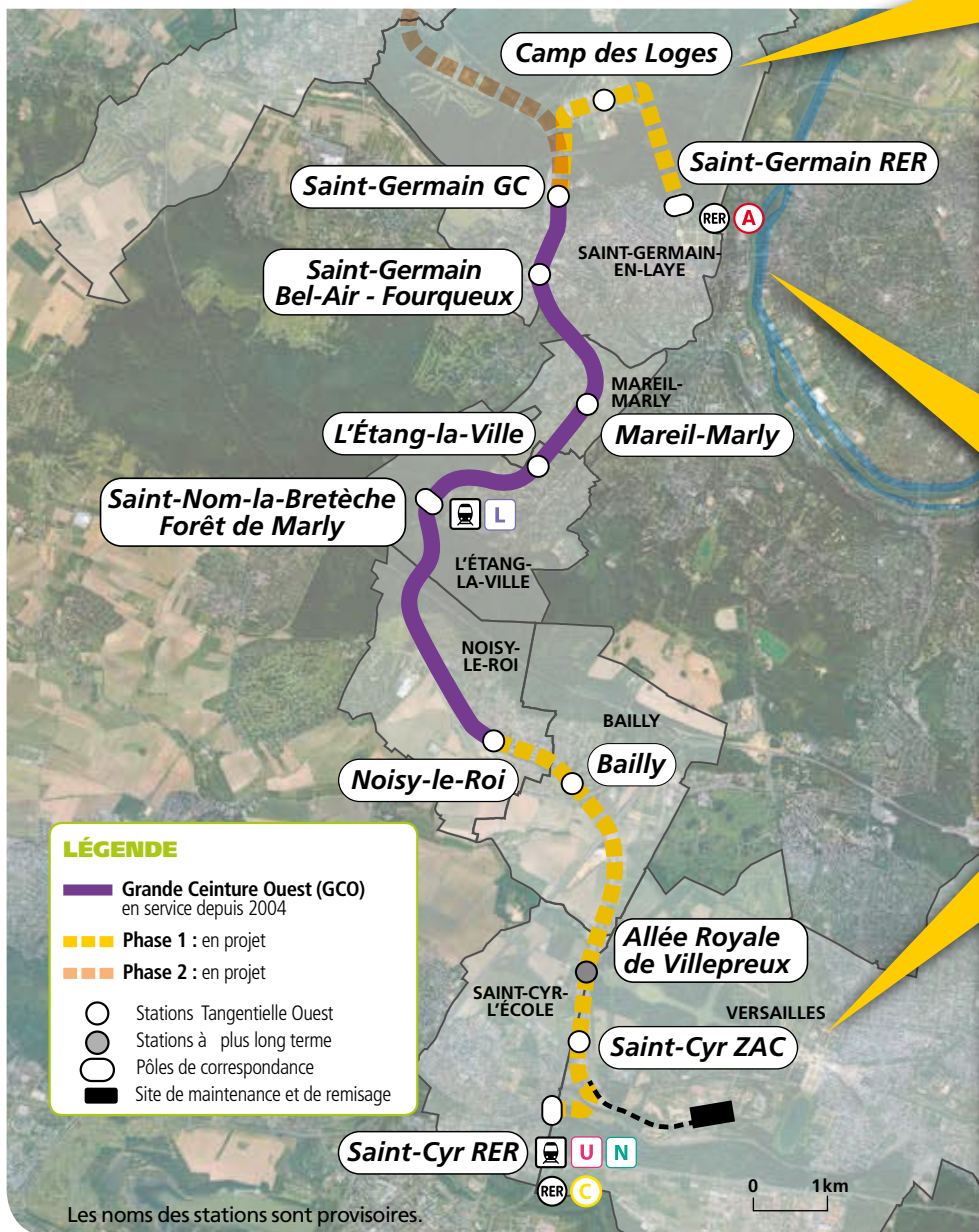
Station Saint-Germain RER - Intention d'aménagement

[www.tangentielleouest.fr](http://www.tangentielleouest.fr)

# TANGENTIELLE OUEST PHASE 1 : UNE INSERTION AFFINÉE

Les études réalisées depuis la déclaration d'utilité publique le 3 février 2014 ont permis d'améliorer l'insertion du projet afin de répondre aux recommandations de la commission d'enquête et aux problématiques de chaque commune traversée. Vous trouverez sur la carte quelques exemples de ces évolutions.

PHASE 1  
SAINT-GERMAIN RER A /  
SAINT-CYR RER C



Une **continuité cyclable** assurée avenue Kennedy, à Saint-Germain-en-Laye, permettant de répondre aux souhaits des associations cyclistes et à la recommandation de la commission d'enquête.



Une **amélioration des correspondances**, notamment entre la Tangentielle Ouest et le RER A en gare de Saint-Germain RER, au moyen d'un couloir direct souterrain, ainsi qu'avec les bus aux stations du tracé, pour assurer une desserte fine du territoire.

Une attention particulière portée à l'**intégration paysagère du projet**, avec par exemple l'aménagement au niveau de la Ferme de Gally, élaboré en collaboration avec un paysagiste, un important travail d'insertion paysagère réalisé dans le site classé de la Plaine de Versailles, ou encore l'attention portée à l'invisibilité des infrastructures depuis le Château de Versailles.



## LE COÛT ET LE FINANCEMENT DE LA PHASE 1

Avec ces évolutions, le coût du projet est évalué à **306,7 M€ HT\***. Il intègre les études et les travaux, dont certains équipements permettant d'accueillir à la fois la phase 1 mais également la phase 2 de la Tangentielle Ouest, à plus long terme, ainsi que des aménagements visant à faciliter les échanges avec les autres transports du territoire et les modes actifs.

A ce stade, le financement de la Tangentielle Ouest est prévu au travers du **Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2015-2020**, avec une répartition entre l'Etat (21%), la Région Île-de-France (49%) et le Département des Yvelines (30%). Le matériel roulant ainsi que l'exploitation seront financés à 100% par le STIF.

\*aux conditions économiques de 2011, hors matériel roulant

## LES ÉTAPES À VENIR

Afin de déterminer avec précision les biens situés dans l'emprise du projet déclaré d'utilité publique, une **enquête parcellaire sera réalisée à l'automne 2015**. Les propriétaires concernés seront informés individuellement sur les modalités de la procédure.

Par ailleurs, les études détaillées sont menées actuellement, dans la perspective du **lancement des travaux préparatoires fin 2016**.

Pour en savoir plus :

[www.tangentielleouest.fr](http://www.tangentielleouest.fr)